

Ressource handicap formation

Soutenir les projets de formation des personnes en situation de handicap ^(*)

Un nouveau service en Région Ile-de-France

→ POURQUOI ?

- **Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès** et de suivi de sa formation.
- **Permettre à l'organisme de formation de s'appuyer sur des compétences externes**, pour d'étudier les aménagements raisonnables nécessaires à la compensation du handicap.
- **Permettre à l'organisme de formation de bénéficier d'un appui lui permettant** de mieux répondre à ses obligations légales en matière d'accessibilité et de compensation du handicap.

→ DE QUOI S'AGIT-IL ?

1. Un appui aux parcours individuels pour :

- **Identifier et réunir** les partenaires pertinents pour participer à l'étude de la situation.
- **Animer les échanges** pour définir de manière partagée les adaptations utiles à chaque étape du parcours de formation.
- **Mobiliser**, si besoin, les dispositifs et les financements nécessaires à la mise en œuvre des aménagements co-définis.
- **Veiller à la mise en œuvre effective** et pérenne des préconisations retenues tout au long de la formation.

^(*) Formation non spécifiquement destinée à un public en situation de handicap.

2. Un centre de ressources numériques proposant :

- **Cartographie et annuaire** des acteurs
- Centralisation des **documents, ressources et bonnes pratiques** existantes concernant le handicap et la compensation
- **Forum** de professionnels

3. L'animation de réseaux de professionnels

- Animation de **temps d'échanges physiques** permettant d'informer, de former sur le handicap et la compensation
- **Echange de bonnes pratiques et d'outils** autour de cas concrets

→ POUR QUI ?

Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi (demandeurs d'emploi / alternants) / organismes de formation / CFA et référents de parcours.

→ CONDITIONS PRÉALABLES ?

- **S'inscrire dans le cadre d'un projet de formation validé**
- **Avoir identifié un risque d'écart entre les possibilités de la personne** (au regard de son handicap) **et les exigences de la formation** (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec.
- **Avoir besoin d'un appui** pour organiser une réflexion croisée sur la situation, en associant les différents acteurs et le cas échéant un spécialiste du handicap pour concevoir collectivement les aménagements utiles au parcours de formation.
- **Avoir recueilli l'accord** de la personne et son adhésion à la démarche.

→ COMMENT SOLLICITER LA RHF ?

Par mail, pour l'appui aux parcours individuels :

rhf-idf@agefiph.asso.fr

Modalités d'intervention : à distance et/ou sur site, selon les situations et les besoins

A compter de septembre
2019